

## **ANNONCE PREALABLE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION**

de

**IPB Holding B.V.**, Utrecht, Pays-Bas, (**IPB**),

une filiale à 100 % de Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A.,  
Amsterdam, Pays-Bas, (**Rabobank**),

pour toutes les

**actions nominatives B de la Banque Sarasin & Cie SA**, Bâle, (**Sarasin**) d'une  
valeur nominale de CHF 100 chacune se trouvant en mains du public

### **Situation initiale**

IPB détient 171'553 actions nominatives B de Sarasin d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, correspondant à 28,05 % du capital-actions et 16,31 % des droits de vote de Sarasin. En date du 29 décembre 2006 elle a exercé un droit d'achat (option call) pour l'acquisition de toutes les actions d'Eichbaum Holding AG, Bâle, qui pour sa part détient 550'000 actions nominatives A de Sarasin d'une valeur nominale de CHF 20 chacune et 150 actions nominatives B de Sarasin, correspondant à 18,01 % du capital-actions et 52,32 % des droits de vote de Sarasin. Avec l'exécution du contrat d'achat (**contrat d'achat**) par l'exercice du droit d'achat, IPB détendra nouvellement directement ou indirectement 550'000 actions nominatives A et 171'703 actions nominatives B de Sarasin, ce qui correspond à 46,06 % du capital-actions et 68,63 % des droits de vote de Sarasin et est ainsi obligée, conformément à l'article 32 de la Loi fédérale sur les banques et le commerce des valeurs mobilières (**LBVM**) de soumettre une offre pour toutes les actions nominatives B de Sarasin en mains du public.

L'exécution du contrat d'achat est conditionnée entre autres par l'accomplissement des conditions d'exécution figurant ci-après dans le chapitre « Conditions ».

### **Offre d'acquisition**

IPB soumettra une offre publique d'acquisition selon articles 22 et suivants LBVM pour toutes les actions nominatives B de Sarasin en mains du public. Cette offre se fera selon les modalités principales suivantes :

<b>Prix offert</b>	CHF 3'687.50 net par action nominative B de Sarasin d'une valeur nominale de CHF 100 chacune moins le montant brut d'éventuelles distributions par action nominative B de Sarasin, auxquelles Sarasin procédera envers ses actionnaires jusqu'à la date d'exécution de l'offre d'acquisition
<b>Délai de l'offre</b>	La publication de l'offre d'acquisition aura lieu dans les délais légaux dans les journaux suivants : Le Temps, Neue Zürcher Zeitung, Basler Zeitung Elle sera en vigueur pendant 20 jours de bourse. IPB se

	réserve le droit de prolonger le délai de l'offre.
<b>Conditions</b>	<p>L' offre d'acquisition sera liée aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Réception des autorisations nécessaires de toutes les autorités de surveillance des marchés financiers en Suisse et à l'étranger pour l'exécution du contrat d'achat sans exigences ou conditions essentielles ;</li> <li>(ii) Réception des autorisations nécessaires, des attestations d'exemption ou des déclarations de non objection de toutes les autorités de surveillance de la concurrence en Suisse et à l'étranger pour l'exécution du contrat d'achat sans exigences ou conditions essentielles ;</li> <li>(iii) Pas d'interdiction administrative ou judiciaire de l'exécution du contrat d'achat.</li> </ul> <p>IPB se réserve le droit de révoquer l'offre d'acquisition en cas de non accomplissement de l'une ou de plusieurs de ces conditions</p>
<b>Restrictions d'offre</b>	En particulier USA, US persons, Royaume Uni
<b>Valeur/ISIN/Symbole</b>	<p>Actions nominatives B de la Banque Sarasin &amp; Cie SA, Bâle, d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, cotées à la SWX Swiss Exchange.</p> <p>Numéro de valeur : 226 773</p> <p>ISIN : CH 000 226 773 7</p> <p>Symbole SWX : BSAN</p>